

Décision

Marché public

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président
- Vu l'analyse des devis reçus pour des véhicules similaires

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter, après mise en concurrence, l'offre pour le véhicule Peugeot Expert Fourgon Standard 2.0 BLUEHDI proposé par l'entreprise SAGA Automobile à Thouars. Ce Véhicule d'occasion immatriculé EW-750-JT a été mis en circulation le 05/04/2018 et a 82 175 Km au compteur.

Article-2.

Le prix est fixé à 23 500 € TTC et comprend la réalisation de la carte grise, le Kit sécurité/frais administratif et la pose d'un attelage. De plus, il est garanti 12 mois.

Article-3.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-4.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 9 avril 2024

Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48